

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PAROURS (2012) DU PROGRAMME DE MESURES

- COMMISSION TERRITORIALE LITTORALE PROVENCE COTE D'AZUR -



Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Secrétariat Technique

14 décembre 2012





LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

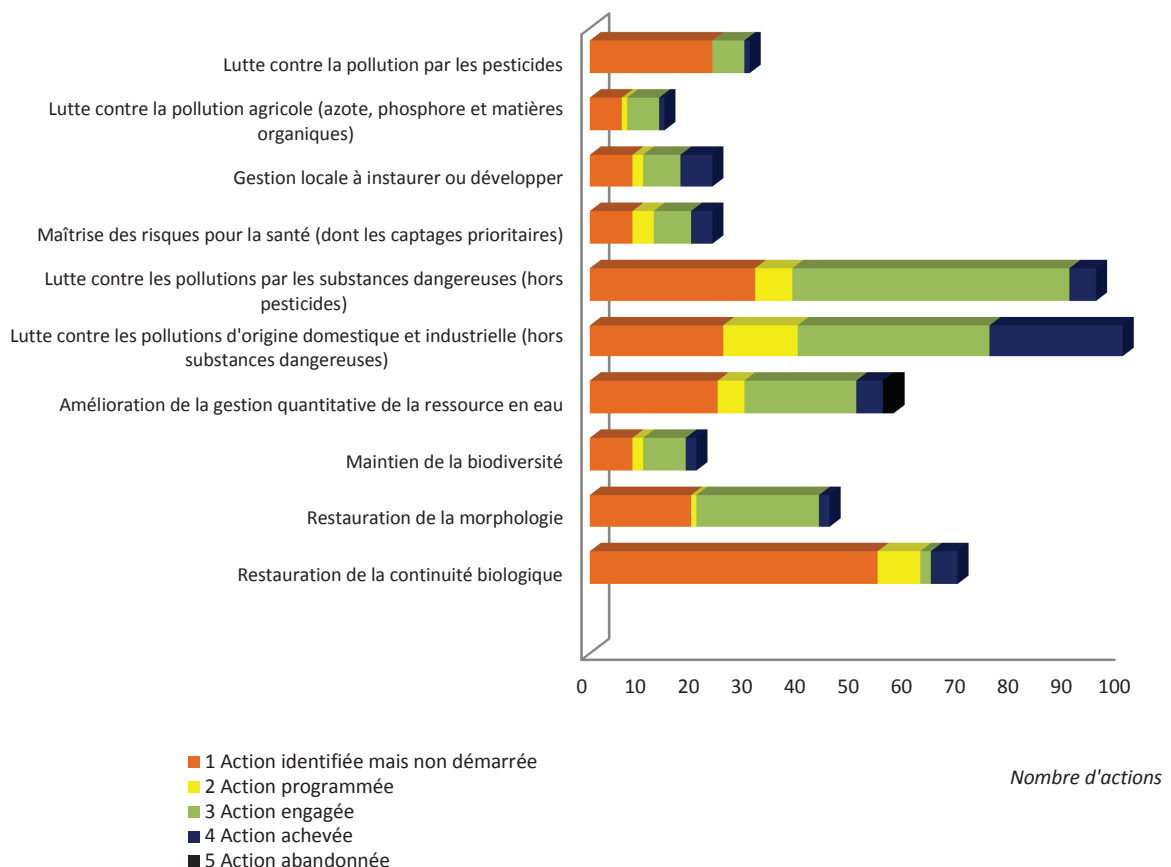
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, morphologie, maintien de la biodiversité) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la limitation des prélèvements pour l'eau potable et l'agriculture ;
- la lutte contre les polluants organiques issus des rejets urbains qui altèrent la qualité des cours d'eau méditerranéens et des lagunes ;
- la lutte contre les pollutions diffuses issues de pratiques agricoles et urbaines (espaces verts) et du lessivage des surfaces (toits, routes).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Littoral Provence Côte d'Azur bénéficie, pour la plupart des bassins côtiers, de syndicats qui participent à la mise en œuvre du programme de mesures au travers de contrats de rivière ou de SAGE (11 démarches en cours ou en projet). Subsiste encore quelques secteurs à enjeux « orphelins » (haut Var, Roya) ou connaissant des difficultés d'organisation (Gapeau pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et Siagne dont la mise en place de la CLE était prévue pour décembre 2011). La mise en œuvre du programme de mesures est à un niveau d'avancement différent d'un bassin versant à l'autre notamment en fonction de l'ancienneté des démarches, de la complexité des problèmes et des moyens humains des gestionnaires locaux.

Selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015, le degré de progression de la mise en œuvre varie. Ainsi, les problèmes sur lesquels les services de l'Etat et les acteurs ont porté leurs efforts sont la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle, la lutte contre les substances dangereuses ainsi que les projets issus du Grenelle de l'environnement (restauration de la continuité écologique et amélioration de la gestion quantitative de la ressource).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)



Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

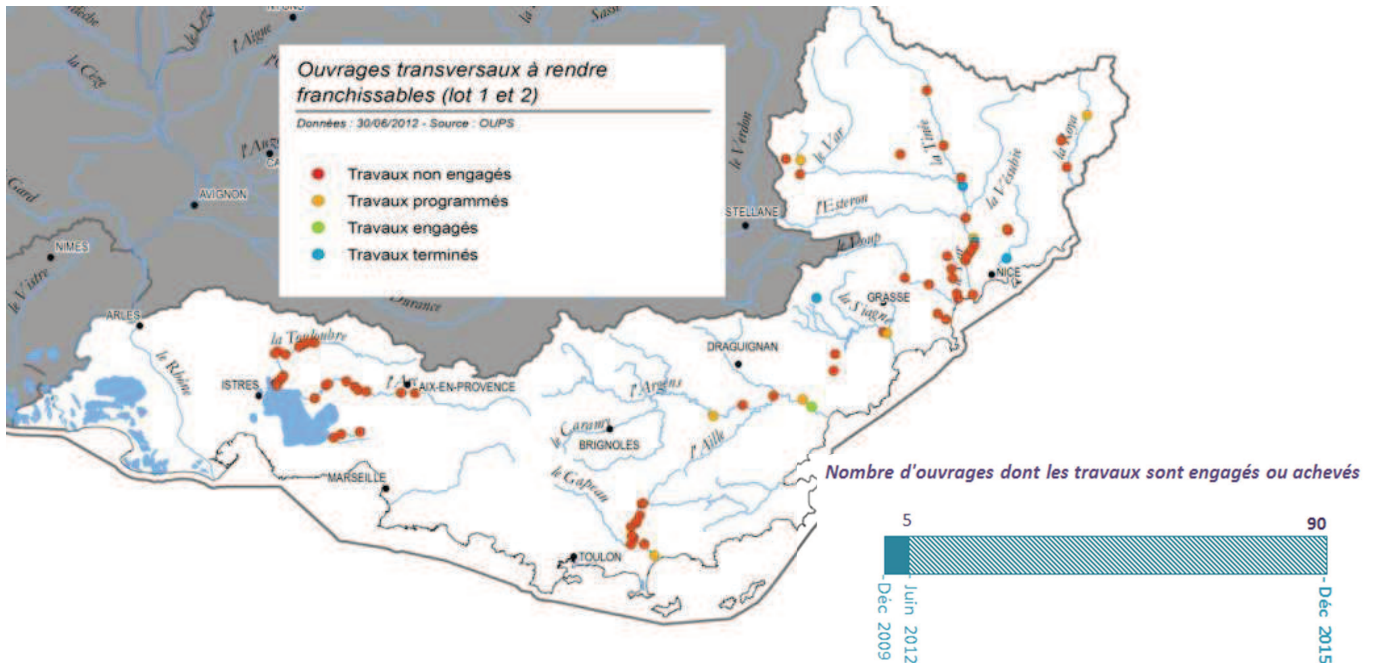


📍 ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques

La mise en œuvre des actions visant à restaurer la continuité écologique présente un démarrage timide. Des travaux ont été engagés ou achevés pour 5 des 90 ouvrages prioritaires du territoire. Par ailleurs, des travaux sont prêts à démarrer sur 7 ouvrages et des études sont d'ores et déjà engagées sur 12 autres ouvrages.

L'absence de maître d'ouvrage et dans certains cas, le besoin d'études préalables constituent les principaux freins à l'origine de ce démarrage timide.

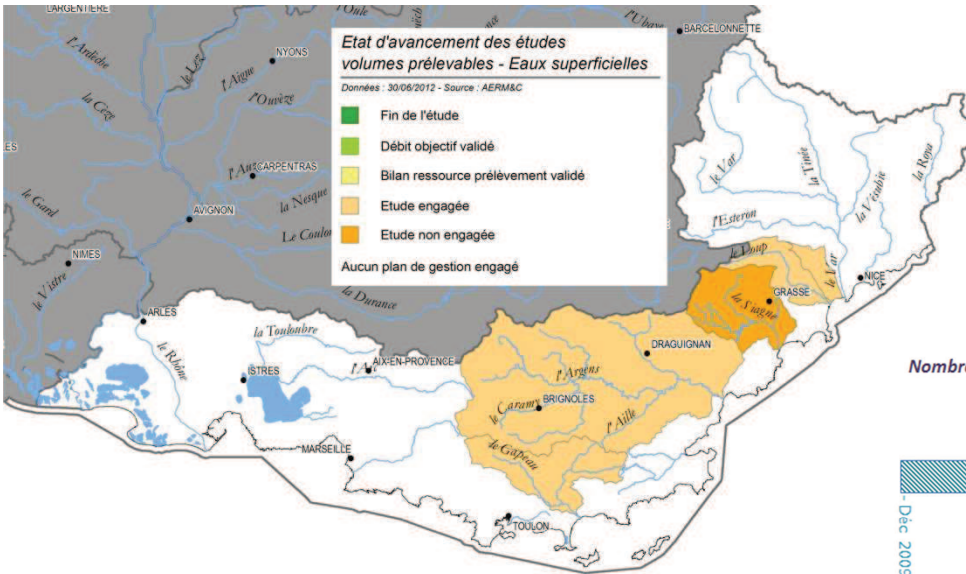


Par ailleurs, la restauration de la morphologie progresse relativement rapidement mais principalement au travers des études sur le fonctionnement morphologique des très petits cours d'eau et des actions réglementaires concernant la révision des débits réservés. En effet, 70% des études initialement prévues sont déjà engagées ou achevées et 50% des opérations réglementaires le sont également. La priorité sera donc de mettre en œuvre rapidement les actions de travaux de restauration pour atteindre le bon état.

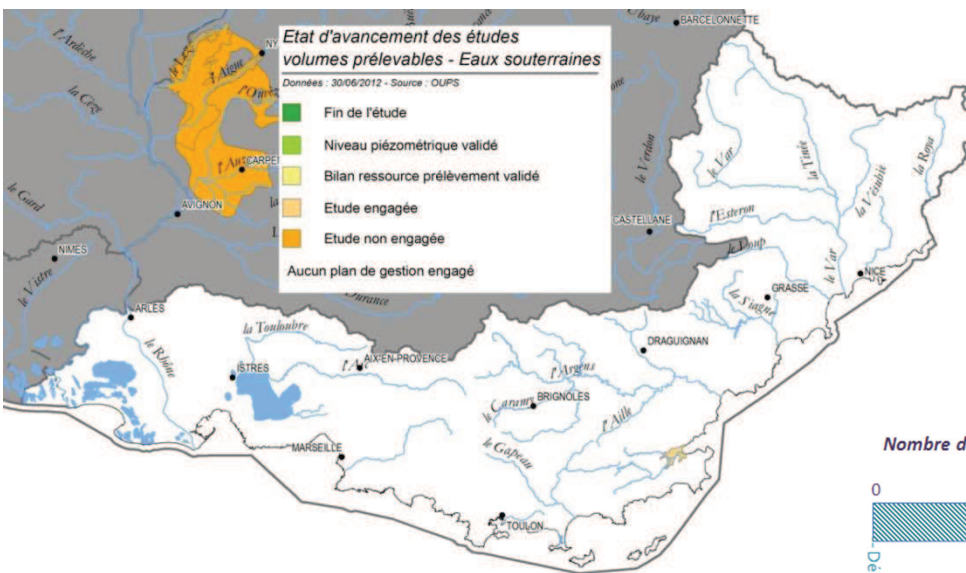
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans les sous bassins et/ou aquifères prioritaires du territoire Littoral Provence Côte d'Azur dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource.

Concernant les eaux superficielles, les études de définition des volumes prélevables sont engagées dans 4 des 5 bassins versants en déséquilibre quantitatif (Gapeau, Argens, Loup, Cagne). Dans le bassin versant de la Siagne, la procédure de consultation pour l'étude de diagnostic a été lancée en vue d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Toutes ces études devront être rapidement traduites dans un plan de gestion de la ressource et des étiages ou dans un SAGE. Le Gapeau rencontre des difficultés dans l'organisation de la concertation pour l'élaboration du SAGE qui impacte directement les suites de l'étude de définition des volumes prélevables dans ce secteur. Par conséquent, ceci pourrait freiner la mise en œuvre d'actions efficaces pour le milieu.



Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -



Concernant les eaux souterraines, une étude de définition des volumes prélevables est en cours de préparation sur la seule masse d'eau souterraine identifiée comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif : les alluvions de la Gisle et de la Môle.

Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux souterraines -



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Cette problématique est présente localement dans le territoire mais n'est pas la plus caractéristique. Les actions mises en place actuellement relèvent essentiellement de la sensibilisation des collectivités et des agriculteurs pour qu'ils réduisent l'emploi de pesticides. A noter également un début de mise en œuvre de l'équipement des matériels de pulvérisation. Par ailleurs, plus de 9% de la surface agricole utilisable du territoire Littoral Provence Côte d'Azur est reconvertie à l'agriculture biologique, avec entre autres, 14 590 ha dans le département des Bouches du Rhône qui apparaît comme l'un des plus dynamique en termes d'agriculture biologique.



Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

Une progression très nette des actions caractérise la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ce qui permet un rattrapage des retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). Les principales agglomérations qui restent non-conformes en termes d'équipement, environ une vingtaine, sont en phase de travaux. Le nouveau plan national assainissement 2012-2018 identifie 4 stations d'épuration prioritaires dans ce territoire. Les travaux sont en cours pour 2 de ces stations (Aups et Saint Vallier de Thiey) tandis que les communes de St Martin de Vésubie et d'Isola 2000 n'engageront leurs travaux qu'à partir de 2013. Par ailleurs, l'agglomération de Marseille est déclarée non conforme en termes de performance en 2012 pour une mauvaise gestion du temps de pluie avec des incidences sur la qualité des eaux de baignade des plages de la ville, des améliorations restent donc à engager rapidement. Pour les stations dont les rejets se situent en zones sensibles, il reste aussi à engager ou à finaliser les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

Les nombreuses actions engagées dans le territoire relèvent principalement des campagnes de recherche des substances dangereuses dans les rejets des entreprises (RSDE). La mise en œuvre de solutions concrètes de réduction des rejets dans l'eau devra donc se poursuivre rapidement.

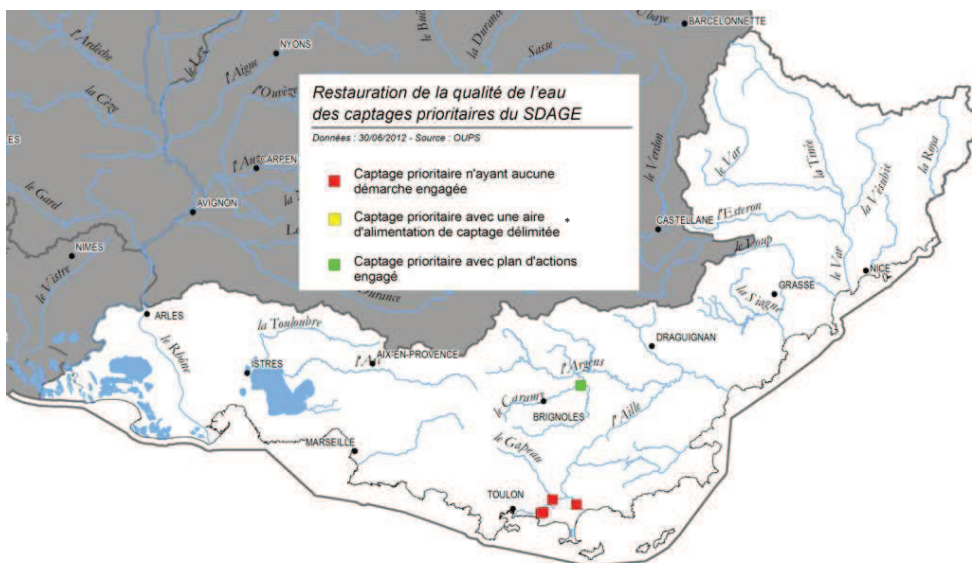
Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Spécificité des eaux souterraines, les études visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable future sont réalisées sur 3 des 12 masses d'eau souterraine du territoire Littoral Provence Côte d'Azur identifiées dans le SDAGE. Elles concernent les alluvions du Var et Paillons (FRDG328), les alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions Bas Gardon (FRDG323) et le secteur de Mazaugues dans les massifs calcaires de Ste Beaume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et bassin du Beausset (FRDG137). Pour cette dernière masse d'eau souterraine très étendue, d'autres études seront lancées dans les années à venir.

Début 2013, des études portées par l'agence de l'eau vont démarrer sur 2 masses d'eau souterraine : alluvions du Gapeau (FRDG343) et alluvions des fleuves côtiers Giscle et Môle, Argens et Siagne (FRDG318) qui, compte-tenu de son étendue, fera l'objet de 2 études distinctes (une sur le secteur Argens et une sur le secteur Gicle et Môle).

■ Captages prioritaires



5 captages prioritaires dégradés par des pollutions diffuses doivent être restaurés dans ce territoire. Seul le captage du lac de Carcès a un plan d'actions déjà défini. Sur les autres captages, leur situation en milieu urbain rend difficile la mise en œuvre d'actions et les collectivités sont réticentes à s'engager dans cette démarche. Aucune étude n'a été engagée à ce jour.

* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.



Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée

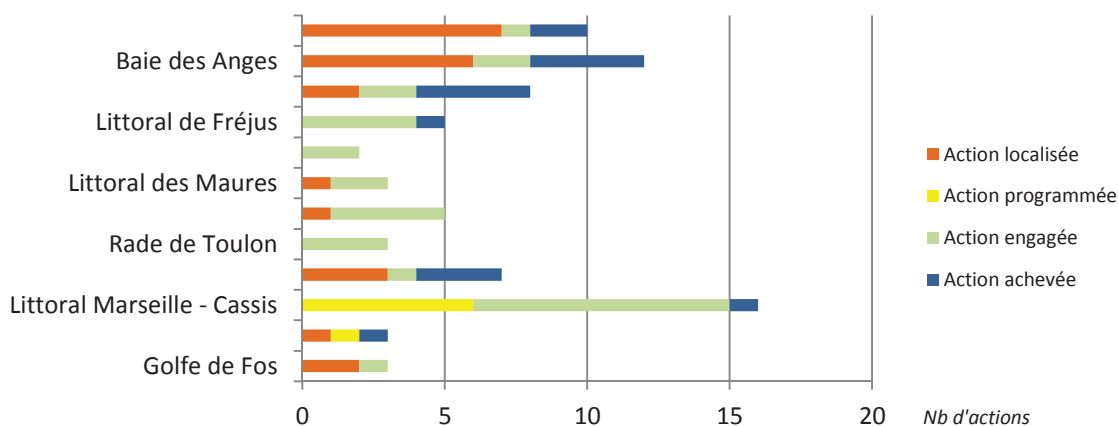


Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



🔍 ZOOM SUR LES EAUX COTIERES ET LES EAUX DE TRANSITION

Eaux côtières : avancement des actions par sous bassins versants côtiers.



Les eaux côtières concentrent une richesse importante en biodiversité. Elles sont soumises à de multiples pressions dont les plus importantes sont les apports directs et diffus à la mer, les usages en mer et les aménagements de la zone côtière (terrains gagnés sur la mer, bétonnage de la côte).

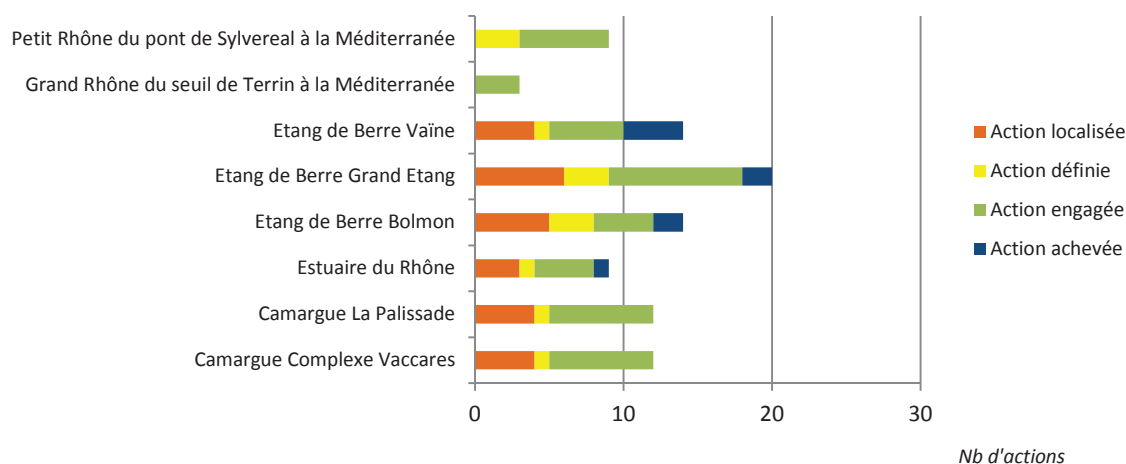
On identifie sur les eaux côtières 5 problèmes majeurs pour lesquels 77 actions sont proposées. Le programme de mesures progresse bien dans l'ensemble avec un taux d'actions engagées ou achevées de 60%. La problématique sur le maintien de la biodiversité est la plus importante avec 26 actions sur 77, et progresse à un rythme modéré (46% des actions engagées ou achevées) via notamment l'élaboration des volets mer des SCOT littoraux.

Les problématiques liées à la « gestion locale » (19 actions) et aux « pollutions domestiques et industrielles hors substances dangereuses » (18 actions) sont également très présentes sur la région PACA et affichent un niveau d'engagement fort (plus de 60% des actions engagées ou achevées). Enfin, la problématique sur les pesticides reste minime sur le milieu marin mais semble stagner (pas d'action engagée ou achevée) ; cela est lié certainement à la priorité axée sur la réduction des pollutions domestiques et industrielles, aux dépendants d'actions à large échelle souvent plus complexes à mettre en œuvre (apports diffus).

D'une manière générale, il semble important d'optimiser l'appropriation du programme de mesures par les structures de gestion de milieu marin (gestion de sites Natura 2000, de contrats de baie, de plans de gestion...) notamment sur la question de l'organisation des usages en mer. Cette meilleure appropriation nécessite un accompagnement plus important de la part de la préfecture maritime, de la direction interrégionale de la mer (DIRM) et des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM). Cela contribuera par ailleurs à la bonne articulation entre les DOCOB Natura 2000 et le programme de mesures du SDAGE (DCE).



Eaux de transition : avancement des actions à l'échelle de la masse d'eau



Les lagunes sont des écosystèmes particuliers riches et attrayants mais aussi particulièrement fragiles. Ces milieux semi-fermés sont caractérisés par un faible renouvellement des eaux. Ce confinement génère une forte sensibilité aux apports du bassin versant et induit une restauration lente du milieu une fois l'origine de la dégradation supprimée.

Les lagunes du territoire (Berre et Camargue) sont concernées par 10 problèmes pour le traitement desquels 93 actions ont été prévues. La mise en œuvre du programme de mesures avance correctement avec 58% d'actions engagées ou achevées.

Les problèmes qui apparaissent comme les plus importants à traiter sont :

- les « menaces sur le maintien de la biodiversité » ;
- les « substances dangereuses » ;
- la « pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses ».

Ces deux dernières problématiques progressent vite avec plus de 60% d'actions engagées ou achevées contre 33% seulement sur la thématique « menaces sur le maintien de la biodiversité ». Les actions liées au maintien de la biodiversité devraient démarrer prochainement dans le cadre des contrats « Delta de Camargue » et « Etang de Berre » qui ont été agréés en 2012.

On note un avancement difficile sur la thématique « eutrophisation excessive » ; certainement du fait de la priorité donnée à la réduction des pollutions domestiques et industrielles avant l'engagement des actions à plus large échelle sur les apports diffus.

Globalement, des incertitudes demeurent quant au temps de restauration de ces milieux à l'issue du programme de mesures. Des programmes de recherche sont en cours pour mieux comprendre les processus et identifier les leviers de restauration efficaces pour atteindre le bon état des eaux.

